

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**Est, par la présente, donné par la greffière-trésorière de la
suscrite municipalité que,**

Le Conseil de cette Municipalité, à une séance tenue le 3 décembre 2024, a approuvé le règlement portant le numéro **540**, qui a pour titre :

« Règlement modifiant l'article 86 du règlement n° 64, soit le règlement sur les permis et certificats »

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la Municipalité, situé au **134, rue Principale à Saint-Anselme**, aux heures normales de bureau.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Anselme ce 4^e jour du mois de décembre 2024.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Anselme, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le règlement n°437, soit le règlement relatif aux modalités de publication des avis publics, entre 11 et 17 heures de l'après-midi, le 4^e jour du mois de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois décembre 2024.



Stéphanie Bélanger
Greffière-trésorière